

Mesdames, Messieurs, Chères vallonnaises et chers vallonnais,

Notre municipalité a décidé cet hiver de réaménager ses deux parkings sur lesquels le stationnement est payant du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : le parking Allende Neruda et le parking « les Romarins » (parking en-dessous du bâtiment des médecins, à l'emplacement du plateau sportif de l'ancien collège). Jusqu'à présent, le paiement s'effectuait via les horodateurs, désormais il s'effectuera à une caisse automatique contrôlant les barrières.

## Pourquoi ce changement?

La source de cette modification se trouve dans la réforme territoriale du gouvernement de François Hollande, et plus précisément dans les articles 63 et 64 de la loi sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM). Dans cette loi créant les métropoles, est donc inscrite une réforme du stationnement; cette loi n'est pas adaptée à nos territoires ruraux mais nous oblige à gérer les parkings comme les grandes villes ou les grandes entreprises privées.

Ainsi, l'amende pénale et nationale de 17 € disparaît et les conditions de paiement de la « redevance domaniale » à instaurer par chaque conseil municipal font qu'aucune verbalisation ne serait possible pour la collectivité. De ce fait, il nous a fallu nous adapter aux conséquences de cette modification législative bien malgré nous et changer de système de gestion pour le paiement de nos parkings municipaux.

#### Quels coûts, et quelles recettes ?

Le coût total des installations est d'environ 226 000 € HT. Environ 20 à 25% devraient être subventionnés par l'État via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. En contrepartie, toutes les personnes seront dorénavant obligées de payer leur stationnement, ce qui n'était pas le cas avec les horodateurs malgré le travail de verbalisation. Il s'agit donc d'un investissement « rentable » car nos recettes devraient être en augmentation à terme. La mutualisation du centre de commande, du personnel dédié à l'entretien ainsi que des astreintes avec la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche (qui gère les parkings de Ratière du Pont d'Arc Belvédère) est par ailleurs une source d'économie.

#### Comment cela fonctionne-t-il?

Nos parkings payants sont désormais à accès fermés, avec une barrière automatique à l'entrée et une autre à la sortie. Ils seront payants de 8h00 le matin à minuit, 7j/7 du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, avec une tarification au quart d'heure comme l'impose la loi sur la consommation (dite loi Hamon), et la première demi-heure gratuite pour tous. Le paiement s'effectue à la caisse automatique, sauf pour les abonnés pour lesquels les macarons seront remplacés par une carte d'abonnement, qui permet la gratuité du parking.

### Qui a droit à une carte d'abonnement ?

Pour prétendre à l'obtention de cette carte d'abonnement, chaque demandeur doit pouvoir justifier de l'un des trois statuts y donnant droit : résidant vallonnais, professionnel installé à Vallon Pont d'Arc ou salarié vallonnais à l'année. Dans un souci d'équité et de réduction des coûts, la Mairie offre une carte d'abonnement par personne et pour un véhicule. Si vous souhaitez avoir, pour une même personne, deux cartes pour deux véhicules différents, la seconde (et les suivantes éventuellement) est facturée à 10€ pièce.

Le dossier à remplir est disponible sur notre site internet ou à retirer auprès de l'accueil, en mairie. Ces cartes n'offrent un accès gratuit qu'aux parkings communaux, les parkings gérés par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche (Ratière et Pont d'Arc Belvédère) restent payants.

## L'organisation des parkings

Si le parking « les Romarins » ne possède qu'une seule entrée/sortie, le parking Allende Neruda s'organise avec des



entrées et sorties de part et d'autre d'une allée centrale, avec une caisse commune :

En espérant que toutes ces informations vous seront utiles, je vous adresse, chères vallonnaises et chers vallonnais, mes sincères salutations.

Votre Maire,
Pierre PESCHIER

# FÊTES DE L'ÉTÉ

MERCREDI 26 JUILLET de 17H00 À 22H00

Tour des saveurs - Mini ferme, dégustations de produits du terroir

SAMEDI 29 JUILLET À 22H00

Barrio Populo (place de la Résistance – parvis Mairie)

**DU VENDREDI 4 AOÛT AU LUNDI 7 AOÛT** 

Fête votive et fête foraine

**LUNDI 14 AOÛT à 21H00** 

Paci Blues Band (place de la Résistance – parvis Mairie)



